

Brevet Professionnel Responsable
d'Entreprise Agricole

BP REA



◇ Conditions d'inscription et pré-requis

- Avoir un **CAP** ou un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur.
- Etre âgé de 16 à 29 ans à la signature du contrat.

Conclure **un contrat d'apprentissage de 2 ans** avec une exploitation agricole.

Modalité de sélection des candidats : sur entretien

Chaque année, la formation débute en septembre et se termine début juillet.

Pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter.

Le délais d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage

◇ Accessibilité au public en situation de handicap

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap.

Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin.

◇ Objectifs de la formation BPREA par apprentissage & public ciblé

La formation BPREA vous permet de **construire votre projet d'activité professionnelle** en valorisant votre passion pour l'agriculture tout en approfondissant vos connaissances des techniques de productions agricoles.

Vous pouvez développer votre autonomie et vos compétences, acquérir une expérience concrète grâce à l'apprentissage et obtenir un diplôme.

Le **BP Responsable d'Entreprise Agricole** est un diplôme de niveau 4.

Ce diplôme permet :

- d'obtenir la **capacité professionnelle agricole** requise pour bénéficier des aides publiques à l'installation
- d'accéder à un emploi de salarié agricole

Après obtention du diplôme, il est également possible de poursuivre la formation vers un diplômes de niveau 5.

◇ Organisation de la formation

En entreprise, l'apprenti encadré par le maître d'apprentissage se forme

30 semaines par an.

Au CFA, 1 190 h sur 2 ans (soit 17 semaines de cours par an). La formation alterne cours théoriques, visites, interventions d'experts et travaux pratiques. *Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (tests de positionnement, VAA)*

◇ **Contenu de la formation**

Le contenu de la formation est divisé en 7 capacités :

Capacité 1 : Principaux mécanismes qui régissent les systèmes vivants (respiration, nutrition, transformation de la matière, écosystèmes...). Les différents types d'agriculture (comparaison de différents modèles, évolution de la PAC...)

Capacité 2 : Choix des productions mises en marché, construction de scénarios d'évolution possible, conduite d'un changement de système... Encadrement d'une équipe, gestion des pointes de travaux...

Capacité 3 : Cette capacité est déterminée en fonction du projet du candidat (production animale viande, production laitière, maraichage biologique, cultures, transformation...). C'est l'étude technique du cœur du projet.

Assolement, rotation, diagnostic de l'état des sols, valorisation des effluents d'élevage, conduite des productions animales et du système fourrager, gestion de la santé animale et végétale, itinéraires techniques des productions végétales, amélioration du bien-être des animaux....

Capacité 4 : Gestion de la trésorerie, analyse des coûts de production, marges brutes, analyse de la performance technico-économique, financière, environnementale et sociales, gestion des démarches qualités...

Capacité 5 : Mise en marché d'un produit ou d'un service, négociation d'un contrat ou d'un projet d'investissement, élaboration d'un projet collectif d'entreprises ou de filière....

Capacité 6 et 7 : Ces deux capacités correspondent à des thématiques non étudiées lors de la formation. Elles sont souvent techniques et peuvent permettre de répondre à des souhaits de diversification de l'entreprise. Elles se déroulent en présentiel dans le centre ou en formation à distance en lien avec d'autres CFPPA.

◇ Principales activités et conditions d'environnement du métier d'agriculteur :

L'agriculteur est un chef d'entreprise qui gère techniquement et économiquement des surfaces (cultures) ou des animaux selon les productions de son exploitation.

Les choix d'orientations de l'exploitation sont nombreux et demandent des compétences en gestion de l'entreprise.

◇ Evaluation

Le BPREA est un diplôme organisé et délivré en Unités Capitalisables.

Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de certification.

Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Taux de réussite, insertion, abandon de formation, rupture de contrat d'apprentissage et appréciation : non disponibles car 1ère session

◇ Frais pédagogiques, rémunération et financement

- La formation par apprentissage est gratuite pour les apprenants.
- Rémunération et financement : se reporter à la plaquette « CFPPA de l'Allier formations par apprentissage » .

Ce diplôme est également accessible par la voie de la formation continue

(présentiel ou FOAD) et la VAE.



**Unité de Formation
d'Apprentis Agricoles de
l'Allier**

Contact : chargé de recrutement

Château de Neuville – 03000 NEUVY

04 70 46 43 67

cfppa.moulins-neuville@educagri.fr

www.agriallier.fr